



Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne
Consultation nationale sur la traite des personnes au Canada

Barbara Renaud, présidente élue, Ligue des femmes catholiques du diocèse de Vancouver
Sharon Ciebin, présidente sortante, Ligue des femmes catholiques du diocèse de Vancouver

Nous remercions votre comité de l'occasion qu'il nous donne de nous exprimer au nom des 4 600 membres de la Ligue des femmes catholiques de la région de Vancouver et des 85 000 membres que l'organisme compte au Canada environ. Nous nous consacrons à ce sujet depuis 2011, notamment par l'entremise de la recherche que nous effectuons, de l'éducation que nous faisons auprès des adultes et des étudiants universitaires et d'une résolution que nous avons rédigée. Toutefois, le conseil national de direction de la Ligue fait entendre à Ottawa les préoccupations de ses membres en matière de justice sociale depuis 1974. La traite des personnes est un sujet qui nous préoccupe depuis de nombreuses années. Au fil des ans, nous avons d'ailleurs présenté au gouvernement diverses résolutions portant sur cette question – et sur le sujet connexe de la prostitution :

2004 Élimination de la traite des enfants

2008 Prévention de la traite des personnes aux Jeux olympiques de 2010

2009 Stratégies de sortie pour les personnes qui se prostituent

2009 Protection et services de soutien pour les victimes étrangères de la traite des personnes

2012 Criminalisation de l'achat de services sexuels

Ces résolutions montrent bien qu'à notre avis, la traite des personnes constitue une atteinte à la dignité humaine et une violation des droits de la personne.

On décrit souvent la traite des personnes comme un crime à faible risque générant des « profits pouvant atteindre 36 milliards de dollars par année » [TRADUCTION] (John Ashe, Président de l'Assemblée générale de l'ONU, juillet 2014.). En 2017, l'Organisation internationale du travail a déclaré que 25 millions de personnes étaient réduites au travail forcé à l'échelle de la planète. Les femmes, qui représentent 71 % de ces personnes, sont touchées de façon disproportionnée par cette forme d'esclavage. Comme c'est le cas pour toute industrie, ce n'est pas l'offre, mais plutôt la demande qui stimule le marché. C'est la demande de services sexuels rémunérés qui alimente la traite des personnes à des fins sexuelles.

Vous constaterez qu'en 2004, nous avons demandé au gouvernement d'agir contre la traite de nos enfants. Il est désolant d'apprendre que, comme l'indique un rapport publié récemment par Statistique Canada, la traite des personnes s'accroît à un rythme alarmant et que 95 % des victimes sont de jeunes femmes, dont plus de 25 % ont moins de 18 ans (tel que le rapporte un article du *Globe and Mail* de mars 2018). Ces données sont bouleversantes, mais ce qui est encore plus scandaleux, ce sont les histoires des filles qui sont appâtées, recrutées dès l'école intermédiaire ou l'école secondaire et envoyées dans d'autres régions du pays, où on en fait la traite afin de répondre à la demande de l'industrie du sexe. En 2015, Le *Toronto Star* a publié un reportage intitulé « Beaten, Branded, Bought and Sold » [Battues, étiquetées, achetées et vendues], qui raconte les histoires d'horreur de jeunes femmes et de filles, certaines âgées d'à peine 13 ans, qui ont été forcées à se prostituer.

Nous devons admettre qu'ici, au Canada, le racisme et le colonialisme sont aussi des facteurs qui entrent en ligne de compte, particulièrement dans la région de Vancouver, où les femmes autochtones représentent un pourcentage disproportionné des personnes qui se prostituent. Dans le cadre d'une étude réalisée auprès de 100 prostituées et publiée en 2005 dans la revue *Transcultural Psychiatry*, on a constaté que les Autochtones constituaient 52 % des femmes interrogées alors qu'elles représentent moins de 8 % de la population générale. En raison de son emplacement sur la côte du Pacifique, Vancouver est également une région où des femmes asiatiques sont victimes de la traite et forcées à travailler dans des salons de manucure ou de massage.

Au Canada, toutes les personnes devraient avoir la possibilité de prendre leur destinée en main et être traitées équitablement, y compris les personnes prostituées et victimes de la traite. La légalisation de la prostitution nuit à cet objectif. Une étude publiée en 2013 par la London School of Economics a révélé que dans tous les pays où la prostitution a été légalisée, la traite des personnes a augmenté. En 2013, *Der Spiegel* a signalé que l'exploitation est endémique en Allemagne où la prostitution est légale; bon nombre de femmes victimes de la traite viennent de l'Europe de l'Est. Une femme, qui s'appelle Alina, aurait dit qu'elle n'avait pas le droit de refuser quoi que ce soit.

En 2012, la Ligue des femmes catholiques a présenté une résolution dans laquelle elle recommandait que les lois régissant la prostitution soient modifiées selon le modèle nordique, qui criminalise l'achat de services sexuels. En faisant nos recherches, nous en avons appris sur le lien entre la prostitution et la traite des personnes à des fins sexuelles et le succès du modèle nordique en Suède, et dans les autres pays où il a été adopté depuis, comme la Norvège et l'Islande. Nous étions très heureuses de la mesure législative adoptée par le gouvernement en 2013, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*. Dans une étude réalisée en 2017 par la coalition australienne contre la traite des femmes, le Canada est considéré un chef de file pour avoir adopté cette loi. En plus des pays déjà mentionnés, l'Irlande, Israël, l'Italie et l'Irlande du Nord ont aussi adopté des lois semblables. Nous sommes toutefois profondément déçues de voir que la loi n'est pas réellement appliquée. Le Service de police de Vancouver a déclaré qu'il ne la ferait pas respecter.

Cette loi est l'outil le plus efficace dont nous disposons pour lutter contre la demande qui alimente la traite des personnes à des fins sexuelles.

Nous estimons qu'il y a trois volets où nous devons concentrer nos efforts pour lutter contre la traite des personnes.

Recommandations

- L'application de la loi actuelle en matière de prostitution, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*.

Des lois du genre ont permis à d'autres pays de freiner l'augmentation du nombre de cas de traite. La loi cible les acheteurs de services sexuels, ce qui, comme l'expérience le montre, contribue à réduire la demande. Cette approche est mise en œuvre par Valiant Richey, sous-procureur général principal du comté de King, dans l'État de Washington, qui affirme que cibler les gens qui achètent des services sexuels donne des résultats remarquables (www.thetraffickedhuman.org).

- Des stratégies de sortie doivent être mises en œuvre pour aider les victimes de la traite.

Il faut offrir du soutien aux personnes qui essaient de se sortir d'une situation de traite ou de prostitution là où elles en ont besoin, que ce soit, par exemple, sous la forme de counseling, d'assistance médicale, d'éducation, de formation professionnelle ou de counseling en toxicomanie. Il faut également prévoir un financement suffisant pour ces services. Dans notre résolution de 2009, « Stratégies de sortie pour les personnes qui se prostituent », nous demandions la mise en place de ces stratégies. Il est encourageant de constater qu'en plus de l'adoption de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, 20 millions de dollars ont été prévus à cette fin. Nous appuyons la proposition de service d'écoute téléphonique concernant la traite des personnes, qui constitue une bonne première mesure de lutte contre la traite des personnes. Cependant, comme l'a dit Barbara Gosse, la PDG du Canadian Centre to End Human Trafficking – l'organisme responsable du service d'écoute –, « ce qui est vraiment nécessaire, c'est qu'un jour, les individus qui font le commerce du sexe ne puissent plus profiter de la traite des personnes en raison du manque d'acheteurs » [TRADUCTION].

- Enfin, il faut instaurer un programme d'éducation du public afin de sensibiliser la population au problème de la traite des personnes et de mieux faire connaître les lois qui ont été adoptées pour lutter contre ce phénomène.